



Enquête thématique

Edito

Marie-Andrée BLANC
Présidente de l'UNAF

ÉVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES SELON LEUR NOMBRE D'ENFANT(S) ENTRE 2008 ET 2018 : UNE DÉCENNIE PERDUE POUR LES FAMILLES ?

De 2008 à 2018, une combinaison de crises, récessions, de croissance faible, d'austérité et de chômage a fait subir à la population française une stagnation inédite de son niveau de vie. La dégradation des soutiens socio-fiscaux aux familles a joué son rôle dans cette stagnation : tout au long de cette décennie, l'Unaf a fortement regretté et combattu les atteintes répétées contre la politique familiale, la modulation des allocations familiales, la forte réduction de l'indemnisation du congé parental, les baisses de plafonds du quotient familial, le « détricotage » progressif et massif de la Prestation d'Accueil du jeune Enfant (PAJE).

Les réformes des prestations familiales ou droits fiscaux familiaux, sont une composante parmi d'autres évolutions du niveau de vie des familles avec enfants à charge. Toute autre réforme socio-fiscale impacte aussi le niveau de vie de ces familles, comme celui du reste des ménages. C'est donc l'ensemble du système socio-fiscal qu'il faut observer. Surtout, il faut garder en mémoire qu'en moyenne, le niveau de vie des familles avec enfant est essentiellement composé des revenus d'activité des parents. L'évolution du niveau de vie est donc massivement impacté par les comportements d'activité : les taux d'emploi, le fait de travailler à plein temps ou à temps partiel.

Dans un travail réalisé pour l'INSEE et publié dans Portait social de 2018^[1], l'OFCE a cherché à décomposer plus précisément l'impact de différents déterminants économiques sur le niveau de vie des ménages en fonction des déciles de niveau de vie sur la période 2008-2016 : l'étude avait notamment mis en valeurs les effets des changements de la législation socio-fiscale (prestations et prélèvements) et de l'évolution de l'activité.

L'Unaf a demandé à Pierre Madec et Raul Sampognaro de refaire le même exercice mais en le « familialisant » c'est-à-dire en comparant les effets selon la configuration familiale des ménages afin notamment de mesurer l'impact selon la présence d'enfants (et leur nombre) et selon la situation familiale (couple / famille monoparentale / personne seule). La période considérée a été volontairement longue, la décennie 2008-2018 : l'Unaf souhaitait se décentrer de l'effet « bilan » d'une séquence politique (un quinquennat), en se plaçant davantage du point de vue des familles elles-mêmes qui ont subi l'impact cumulé des différentes politiques menées au cours d'une décennie de difficultés économiques.

A travers cette commande, dont les premiers résultats ont été présentés lors d'un colloque à l'Assemblée nationale le 23 janvier 2020, l'Unaf entend contribuer au débat public sur les conséquences de l'évolution des politiques publiques sur les familles ayant charge d'enfants.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3646112?sommaire=3646226>



EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES SELON LEUR NOMBRE D'ENFANT(S) ENTRE 2008 ET 2018 : IMPACT DES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA LÉGISLATION SOCIO FISCALE.

Réalisation de l'étude

Etude de Pierre Madec, Raul Sampognaro, OFCE, Sciences Po Paris

ofce

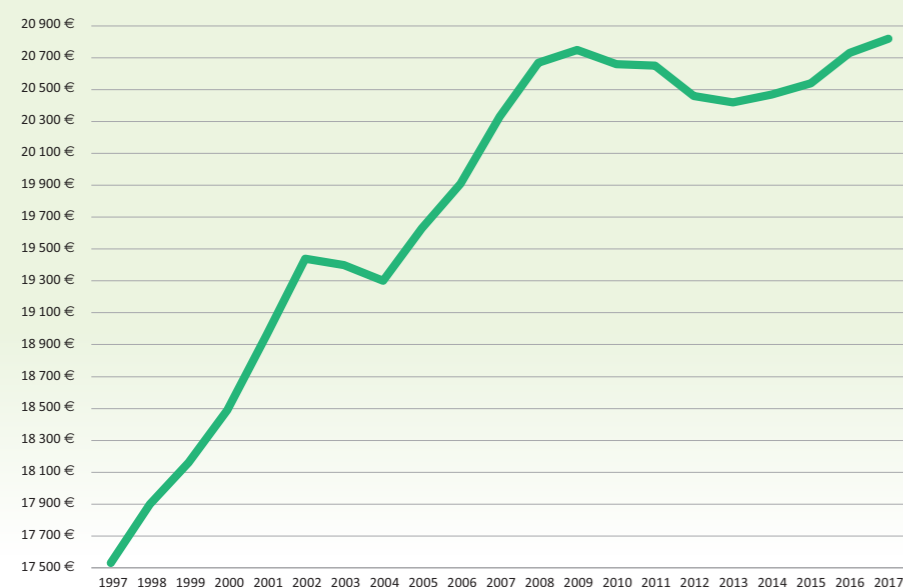
CONTEXTE 2008-2018

Sur la décennie 2008-2018, les ménages, à travers l'évolution de leur pouvoir d'achat, ont été les principaux contributeurs au redressement structurel des comptes publics¹. Sur la décennie précédente, entre 1997 et 2007, le **niveau de vie**² des ménages progressait sous les effets combinés du dynamisme des salaires, des revenus du capital et des prestations sociales compensant largement la croissance des impôts et des cotisations sociales.

Depuis le déclenchement de la crise financière globale de 2008, une rupture dans l'évolution tendancielle du niveau de vie des Français est observée. En France, sur la période 1997-2008, le niveau de vie médian

annuel des personnes vivant en ménage s'accroissait (en euros constants de 2017) de 3 140 euros par unité de consommation (ce qui équivaut, pour un couple et deux enfants de moins de 14 ans, à 6 594 par an ou 549,5 euros de revenu disponible par mois). Dès 2008, la hausse du chômage, qui ralentissait la croissance de la masse salariale, a entamé celle du revenu disponible ; les mesures d'ajustement budgétaire ont, elles, joué à partir de 2010. Entre 2008 et 2017, le niveau de vie médian annuel des ménages n'a ainsi cru que de 150 euros par unité de consommation (l'équivalent de 26,25 € par mois de revenu disponible pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans) (Graphique 1).

Graphique 1 : Evolution du niveau de vie médian entre 1997 et 2017 [en euros constants 2017]



Ce qu'en retient l'UNAF

En euros constants, le niveau de vie des ménages, stagne entre 2008 et 2018, ce qui est une situation inédite.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2017.

¹ Raul Sampognaro, «2010-2017 : un choc fiscal concentré sur les ménages» <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/2010-2017-un-choc-fiscal-concentre-sur-les-menages/>

² [Définition du niveau de vie (Insee) «Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage [c'est-à-dire le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution] divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.»

³ C'est-à-dire pour lequel la moitié des ménages a un niveau de vie supérieur et la moitié un niveau de vie inférieur.

Si la quantification macroéconomique de ces effets est relativement aisée, l'identification, au sein de la distribution des niveaux de vie, des principaux contributeurs de cette dynamique nécessite la mobilisation d'outils de microsimulation. En particulier, l'évolution de l'emploi et de sa qualité et les évolutions de la législation socio-fiscale peuvent compter parmi les principales causes de ce fort ralentissement de l'évolution du niveau de vie en France. Nous tenterons de quantifier ces deux effets selon la composition et le nombre d'enfant(s) du ménage en s'inspirant de la méthode employée dans l'article publié dans France

Portrait Social 2018 de l'Insee et intitulé « Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système socio-fiscal ».

Cette micro-simulation n'inclut pas toutes les données influant sur le niveau de vie des ménages. Ainsi, ni les aides locales (tarifs périscolaires, cantine...) ni l'évolution différenciée des revenus du travail n'est prise en compte. Surtout, comme il s'agit d'une étude sur les niveaux de vie, donc sur les seuls revenus nets, ni la fiscalité indirecte (TVA, TICPE), ni l'évolution de la consommation ne sont étudiés.

LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ONT NUI AUX FAMILLES MONOPARENTALES ET PEU PROFITÉ AUX FAMILLES NOMBREUSES

Marché du travail : des évolutions différenciées selon le type de famille entre 2008 et 2018

Entre 2008 et 2018, le taux d'emploi en France métropolitaine a légèrement augmenté en France. Ainsi, la baisse du taux d'emploi qui a suivi à la crise financière globale a été effacée. Au 4^e trimestre 2018, celui-ci s'établissait à 65,4 % de la population en âge de travailler c'est-à-dire les 15-64 ans, soit 1 point au-dessus de son pic de 2008 atteint au 1^{er} trimestre. Cette hausse du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, est à même d'avoir soutenu l'évolution de la masse salariale globale.

Néanmoins, il s'avère que cette hausse s'explique en grande partie par la croissance de l'emploi à temps partiel. Entre 2008 et 2018, le taux d'emploi à plein temps des 15-64 ans est quasiment inchangé (+0,1 point de hausse entre 2008 et 2018 en moyenne annuelle) alors que le taux d'emploi à temps partiel augmenté de 0,8 point. Cette hausse de la part des emplois temps partiel aurait, a priori, contribué à atténuer les revenus salariaux, par rapport à ce que suggère la hausse de 1 point du taux d'emploi.

Une autre évolution significative du marché du travail a consisté en une hausse de la part des cadres. De 15,7 % de l'emploi en 2008, la part des cadres atteignait en 2018 17,9 % de l'emploi total soit une hausse de 2,2 % en France métropolitaine. Cette hausse de la part des

cadres est à même d'avoir soutenu sur la période la hausse moyenne des revenus salariaux.

En 2018, toutes choses égales par ailleurs mais sans ces évolutions intervenues depuis 2008, le niveau de vie annuel moyen des ménages aurait été 210 euros par unité de consommation inférieur à son niveau observé (ou 17,5 euros par mois). Autrement dit, ces évolutions du marché du travail, par la suite appelé « effet activité », ont joué dans l'ensemble positivement sur le niveau de vie des ménages. L'« effet activité » ainsi mesuré ne tient pas compte de la totalité des évolutions sur le marché du travail. Il mesure simplement l'évolution quantitative du volume d'emploi par catégorie socio-professionnelle selon sa durée. Par exemple, l'évolution des salaires par CSP n'est ici pas prise en compte.

Il apparaît que les évolutions décrites du volume de l'emploi ont été différenciées selon le type de famille.

Ainsi,

- le taux d'emploi des couples, notamment avec enfants, s'est maintenu sur la période à un niveau élevé et il a mieux résisté à la crise du fait notamment de la sur représentation des cadres dans cette population
- le taux d'emploi des parents de familles monoparentales a fortement baissé, tout comme celui des personnes seules âgées entre 25 et 49 ans (Tableau 1).

Tableau 1 : Taux d'emploi en 2018 et évolution 2008-2018 par type de famille

	Niveau en 2018	Evolution entre 2008 et 2018 (en pts de %)
Personnes seules sans enfant de 15 à 64 ans	66,0 %	+1,0 %
dont individus entre 25-49 ans	80,4 %	-3,5 %
Familles monoparentales	50,6 %	-2,0 %
dont familles monoparentales avec 1 enfant	52,3 %	-2,3 %
dont familles monoparentales avec 2 enfants	50,9 %	+0,9 %
Couples sans enfants	66,7 %	+7,4 %
Couples avec enfants	69,0 %	+0,7 %
dont couples avec 1 enfant	67,6 %	+1,0 %
dont couples avec 2 enfants	75,3 %	+0,3 %
dont couples avec 3 enfants ou plus	60,5 %	-0,4 %

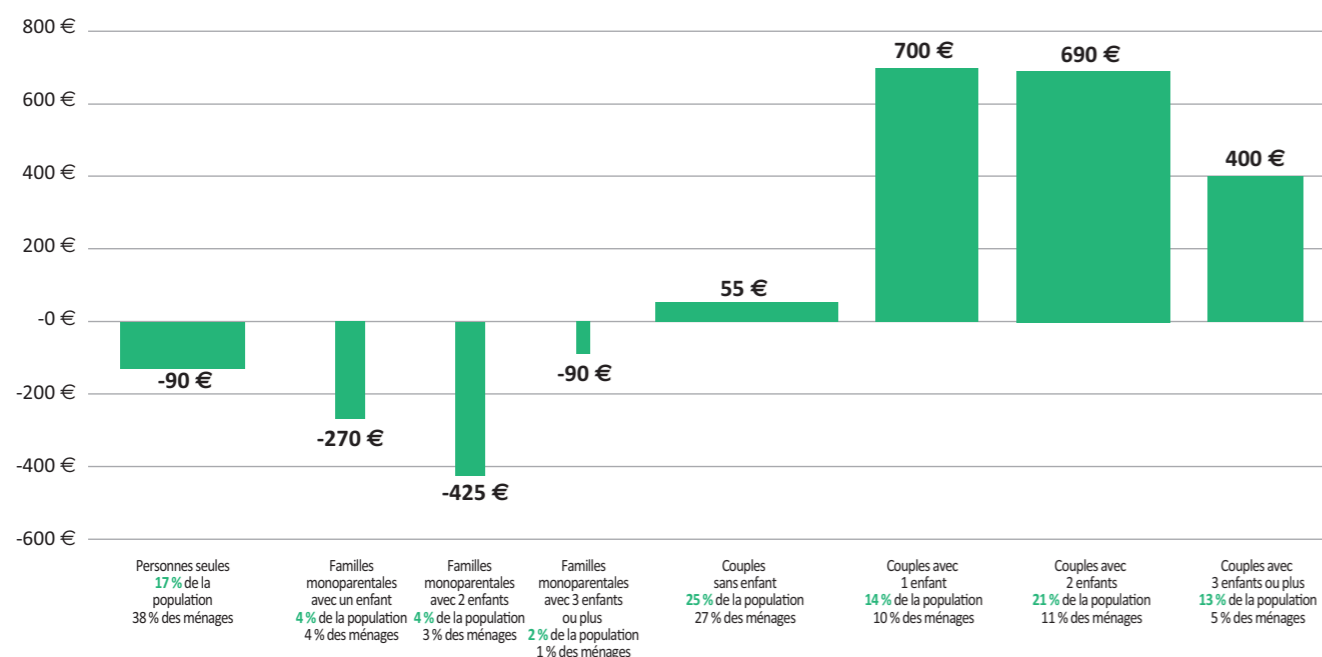
- il faut noter que pendant la période le taux d'emploi des personnes de plus de 60 ans (où sont sur-représentées les ménages sans enfant à charge) a fortement augmenté du fait de l'effet des mesures d'âge appliquées lors des différentes réformes de retraite mises en œuvre.

De même, alors que les familles monoparentales, plus exposées au temps partiel (25 % d'emploi à temps partiel contre 16 % pour les personnes seules) ont vu leur part d'emploi à temps partiel s'accroître de 2 points entre 2008 et 2018, cette part se réduisait d'un point chez les couples avec ou sans enfant.

Enfin, concernant l'accroissement de l'emploi des cadres observé au niveau macroéconomique, celui-ci a été bien plus important chez les couples avec enfant(s) que dans le reste de la population. En effet, alors que la part des cadres s'est accru de 2,2 points entre 2008 et 2018 en France métropolitaine passant de 15,7 % à 17,9 %, celle-ci a cru de 3,2 points pour les couples avec enfant(s) et atteint même +3,8 points pour les couples avec 2 enfants ou plus.

Sources : Insee, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006 et 2016 (actualisée 2008 et 2018), Enquête Patrimoine 2014-2015, Enquête Budget de famille 2011 ; DGFiP, ISF 2017, Pote 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2018, calculs des auteurs.

Graphique 2 : Effets des évolutions du marché du travail sur le niveau de vie annuel moyen selon le type de famille



Sources : Enquêtes Emploi, Insee, calculs des auteurs

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Lecture : Si la structure du marché du travail était restée la même en 2018 qu'en 2008, le niveau de vie par UC des couples avec un enfant serait inférieur de 695 euros à son niveau observé dans la réalité, en euros de 2018. Les largeurs des barres sont proportionnelles au poids démographique des individus vivant dans la catégorie de ménages considérés »

De fait, ces évolutions extrêmement contrastées du marché du travail se sont traduites par des impacts très différents sur le niveau de vie moyen des ménages selon le type de famille. Pour les couples avec enfant(s), l'effet activité que nous mesurons est largement positif et de l'ordre de 700 euros par an et unité de consommation pour les couples avec 1 ou 2 enfants (Graphique 1), ce qui correspond à l'équivalent de 122 € par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

En revanche, il ne dépasse pas 400 euros par an par unité de consommation pour les couples avec 3 enfants ou plus (l'équivalent de 80 € par mois pour un couple avec 3 enfants de moins de 14 ans) du fait notamment du taux d'emploi plus faible des adultes de ce type de famille

A contrario, les évolutions du marché du travail ont semble-t-il pesé sur le niveau des familles monoparentales, plus ou moins fortement selon le nombre d'enfants, en lien une fois encore avec l'insertion sur le marché du travail des familles en question. L'effet est le

plus négatif sur les familles monoparentales avec deux enfants : en moyenne, -425 € par an, équivalant à 57 € de perte par mois pour un parent avec deux enfants de moins de 14 ans.

Dès lors, la question de savoir comment les évolutions de la législation socio-fiscales ont pu réduire, ou au contraire amplifier, ces effets du marché du travail se pose.

Ce qu'en retient l'UNAF

Sur les 10 dernières années, l'effet du marché du travail a eu tendance à renforcer l'effet des inégalités d'accès à l'emploi des différentes configurations de familles avec enfant : familles monoparentales et nombreuses, qui ont plus de difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle, ont moins bénéficié de la reprise de l'emploi.

UNE DÉCENNIE DE « DÉFAMILIALISATION » SOCIO FISCALE

Entre 2008 et 2018, les mesures socio-fiscales nouvelles ont amputé le niveau de vie des ménages de façon différenciée notamment selon leur charge d'enfant.

En premier lieu, il convient de rappeler qu'entre 2008 et 2018 de très nombreuses mesures socio fiscales ont été mises en œuvre (voir Encadré 1).

Afin de mesurer l'effet des évolutions de la législation socio-fiscale sur le niveau de vie des ménages il convient d'intégrer dans notre analyse l'ensemble de ces mesures.

Au total, les effets des évolutions socio fiscales ont été très différenciées selon le type de ménage et leur charge d'enfant.

Sur la décennie concernée, sur la moyenne des personnes vivant seules (17 % de la population étudiée, 38 % des ménages), ces évolutions ont eu un effet

quasi nul sur le niveau de vie, la hausse des cotisations sociales et la baisse des APL étant compensées par la création de la prime d'activité, les revalorisations des minima sociaux ou encore plus récemment l'entame de la suppression de la taxe d'habitation.

Dans le même temps, couples sans enfant (25 % de la population, 27 % des ménages) ont vu leur niveau de vie moyen légèrement amputé par les mesures mises en œuvre. Les actifs ont subi les augmentations de cotisations sociales et les retraités l'augmentation de la CSG intervenue en 2018. La même année, les couples sans enfants les plus aisés, pour beaucoup retraités, sont les ménages ayant le plus bénéficié de la réforme de l'Impôt de solidarité sur la fortune.

Les familles monoparentales (10 % de la population, 9 % des ménages) ont quant à elles vu en moyenne leur niveau de vie largement soutenu par les réformes socio fiscales intervenues entre 2008 et 2018. La création de

Mesures socio fiscales intervenues entre 2008 et 2018

Notre analyse vise à comparer la législation socio fiscale en vigueur en 2018 à une législation contre-factuelle qui serait celle en vigueur si aucune réforme socio fiscale n'avaient été mise en place et si l'ensemble des barèmes de la législation de 2008 avaient été simplement indexé sur l'inflation. Autrement dit, la construction de cette législation contre-factuelle correspond en une annulation des mesures intervenues entre 2008 et 2018. Au cours de la période, les modifications de la législation socio fiscales ont été très nombreuses.

Du côté de l'impôt sur le revenu, les principales mesures ont consisté en :

- la suppression de la première tranche,
- la création d'une tranche à 45%,
- la réforme de la décote,
- le plafonnement du quotient familial,
- la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires (de nouveau mise en œuvre en 2019 mais non prise en compte dans cette analyse),
- ...

Parallèlement, de nombreuses évolutions des cotisations et contributions sociales ont été actées :

- hausse des cotisations vieillesse,
- bascule CSG / Cotisation,
- fin de la désocialisation des heures supplémentaires (de nouveau mise en œuvre en 2019 mais non prise en compte dans cette analyse),
- baisse des cotisations sociales acquittées par les agriculteurs et des indépendants
- ...

En 2018, la suppression progressive de la taxe d'habitation a été entamée et la réforme de la fiscalité du patrimoine est également intervenue (Mise en place du prélèvement forfaire unique, hausse de la CSG sur les revenus du patrimoine et remplacement de l'ISF par l'IFI).

Du côté des prestations sociales, les 10 dernières années ont vu :

- se poursuivre la baisse des allocations logement :
 - gel des loyers plafonds,
 - modification du mode de calcul (dégressivité, prise en compte du patrimoine, ...),
 - baisse de 5 euros / mois,
 - réduction de loyer de solidarité, ...
- le calcul des prestations familiales a été de nombreuses fois modifié
 - mise sous condition de ressources des allocations familiales,
 - majoration du complément familial pour les plus modestes,
 - revalorisation de l'Allocation de Soutien Familial,
 - revalorisation de l'Allocation de rentrée scolaire,
 - abaissement des plafonds de l'allocation de base (AB) de la PAJE,
 - modulation des montants en fonction des revenus,...).
- un certain nombre de minima sociaux ont été revalorisés
 - plan de lutte contre la pauvreté avec revalorisation du RSA,

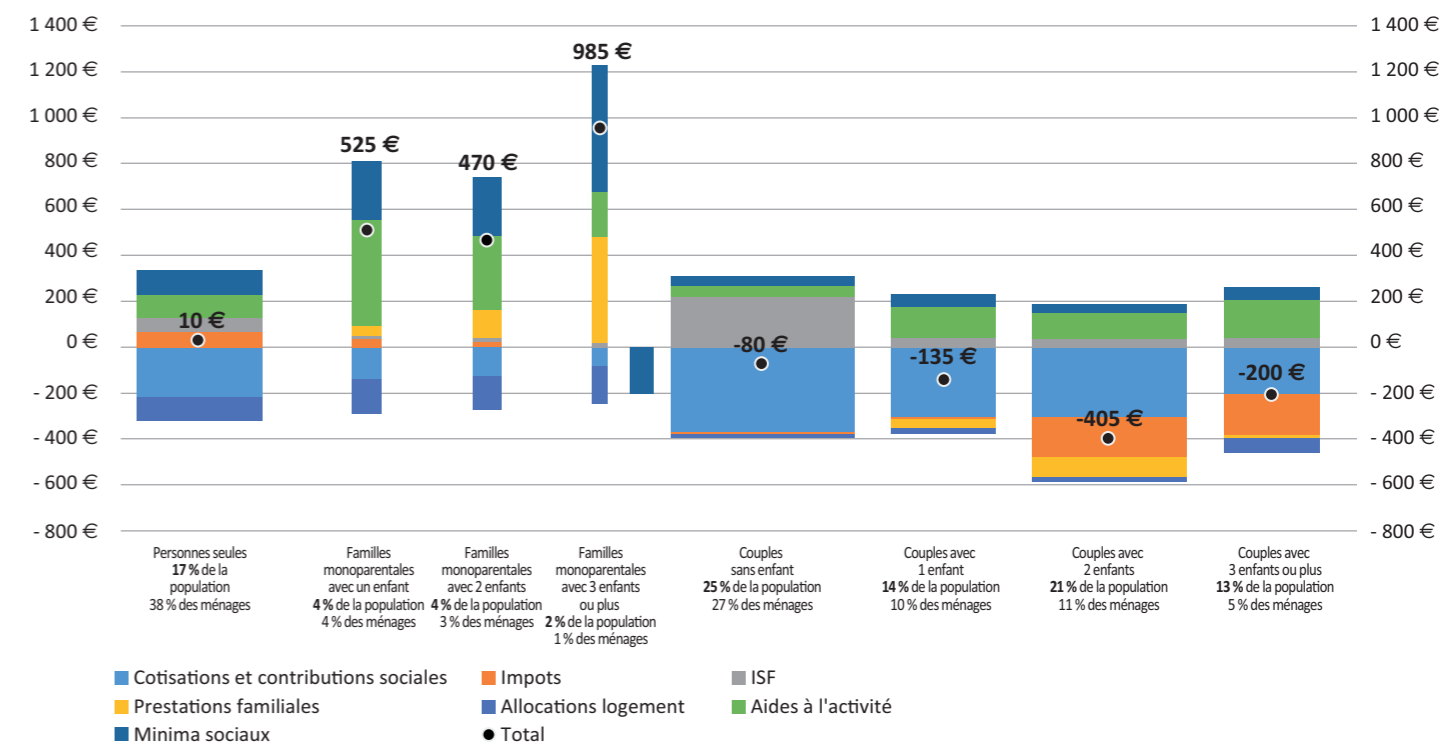
la prime d'activité a ainsi accru à elle seule le niveau de vie des familles monoparentales avec 1 enfant (resp. 2 enfants) de 460 euros par an (resp. 320 euros) par unité de consommation, ce qui équivaut à 50 euros de revenu mensuel supplémentaire pour un parent vivant seul avec un enfant de moins de 14 ans (resp. 43 euros).

Au total, les familles monoparentales avec un enfant ont vu leur niveau de vie annuel s'accroître de 525 euros sous l'effet des mesures prises sur la période, soit l'équivalent de 57 euros de revenu mensuel supplémentaire pour un parent avec un enfant de moins de 14 ans (resp., pour 2 enfants : 470 euros par an, 63 euros par

mois)... Pour les familles monoparentales avec 3 enfants ou plus, le gain atteint 985 euros par an et par unité de consommation (soit 156 € de revenu mensuel supplémentaire pour un parent de trois enfants de moins de 14 ans) dont 460 euros liés à la hausse des prestations familiales (notamment les revalorisations importantes de l'Allocation de soutien familial et du complément familial) et 550 euros à la hausse des minima sociaux. Cette population est néanmoins très réduite : 2 % de la population et 1 % des ménages.

A contrario, les couples avec enfant(s) (48 % de la population et 26 % des ménages) ont été largement mis à

Graphique 3 : Effets des mesures socio fiscales intervenues entre 2008 et 2018



Lecture : Les ménages composés d'une personne seule ont vu leur niveau de vie s'accroître en moyenne de 10 euros sous l'effet des mesures socio fiscales mises en œuvre entre 2008 et 2018. Les largeurs des barres sont proportionnelles au poids démographique des individus vivant dans la catégorie de ménages considérés.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006 et 2016 (actualisée 2008 et 2018), Enquête Patrimoine 2014-2015, Enquête Budget de famille 2011 ; DGFiP, ISF 2017, Pote 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2018, calculs des auteurs.

contribution sur la période. C'est principalement l'effet de la hausse des cotisations sociales mais également du fait des plafonnements successifs du quotient familial. Ces plafonnements ont augmenté d'environ 1,7 Mds l'impôt sur le revenu des parents d'enfants à charge⁴ et ont concerné bien davantage les couples avec enfants que les familles monoparentales. Au total, les couples avec 1 enfant (14 % de la population, 10 % des ménages) ont vu leur niveau de vie annuel amputé de 135 euros par unité de consommation par an (équivalent d'une perte de revenu mensuel de 20 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans) sous l'effet des mesures mises en œuvre. Les couples avec 2 enfants (21 % de la population, 11 % des ménages) ont été en moyenne mis à contribution à hauteur de 405 euros annuels par unité de consommation par an (soit 79 euros de revenu mensuel en moins pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans) et les couples avec 3 enfants ou plus (13 % de la population, 5 % des ménages) à hauteur de 200 euros par unité de consommation par an.

En termes de transferts globaux, il faut souligner que les configurations les plus avantagées par l'évolution

socio-fiscale représentent une faible part de la population, alors que les configurations les plus désavantagées ont un poids démographique conséquent. Ainsi le transfert de pouvoir d'achat en faveur des familles monoparentales avec trois enfants (985 euros par UC et par an, ces familles représentant 2 % des personnes vivant en ménage) représente une dépense publique bien moindre que l'économie réalisée au détriment des couples avec deux enfants (-405 euros par UC et par an, ces familles représentant 21 des personnes vivant en ménage), du seul fait du nombre très restreint de personnes et de ménages dans la première catégorie (poids démographique 10 fois moindre).

Bien évidemment, compte tenu de la nature des mesures prises, les effets ont été très différents selon la place des ménages dans l'échelle des niveaux de vie (Graphique 4). Les ménages du bas de la distribution, quel que soit leur composition familiale, ont vu les mesures socio fiscales soutenir leur niveau de vie. Néanmoins, même contrôlé de la place des ménages dans l'échelle des niveaux de vie, les effets différenciés des

mesures prises restent visibles. Ainsi, au sein des 20 % de ménages les plus modestes (les 2 premiers déciles) les familles monoparentales ont davantage bénéficié des mesures touchant les prestations sociales que les couples avec enfant(s).

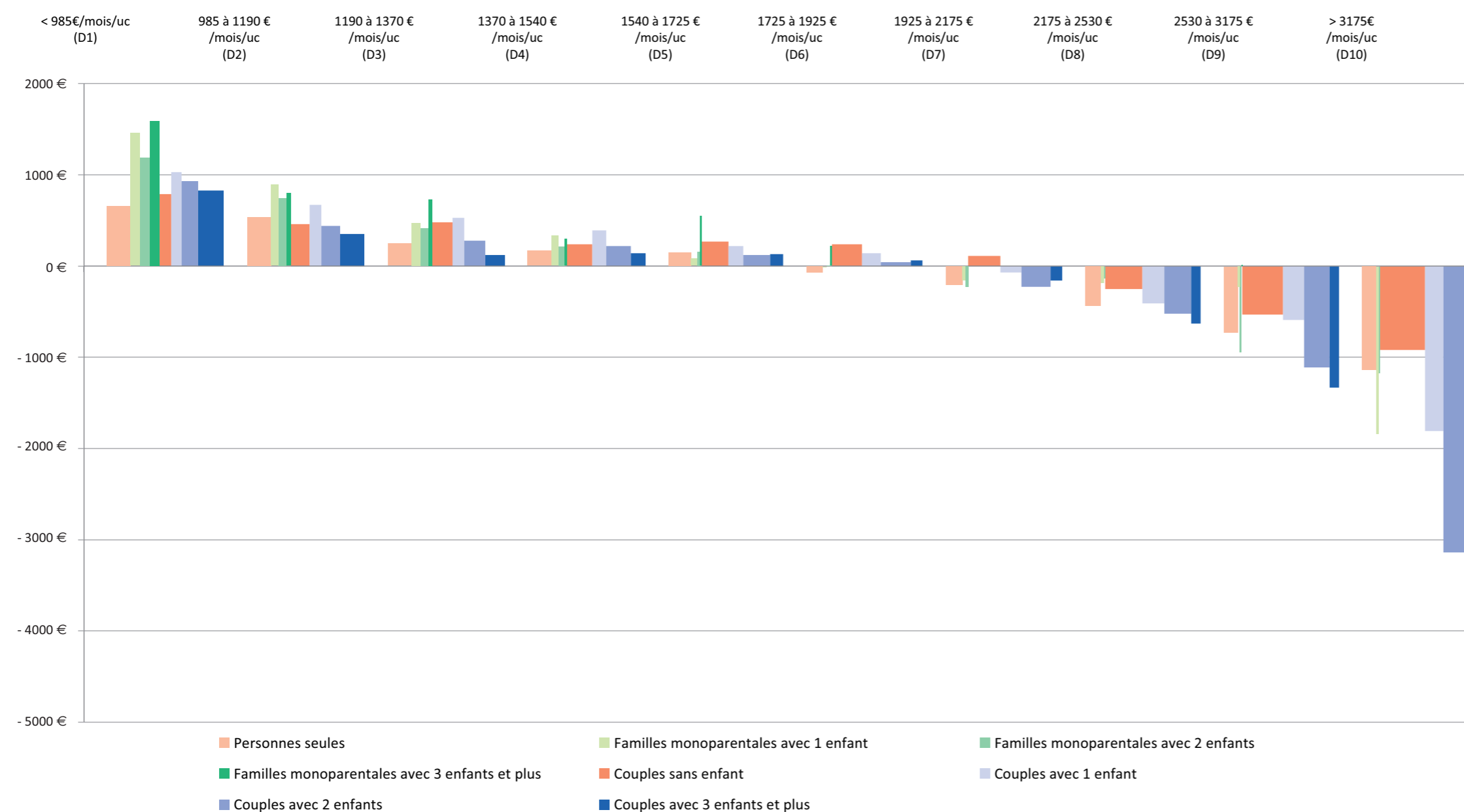
De même, l'analyse des impacts des changements sociaux et fiscaux en haut de la distribution fait apparaître que les couples avec enfant(s) ont été la catégorie de ménage la plus mise à contribution dans le redresse-

ment des comptes publics entamé en 2008. **Les couples sans enfants ont été moins mis à contribution que les couples avec enfants. Cela résulte de mesures concernant spécifiquement les familles avec enfant(s), mais aussi de l'impact différencié des mesures socio-fiscales sur la composition des revenus, de la différence de proportion de cadres selon les types de familles, etc...**

Globalement, un lien semble exister entre le nombre d'enfants du couple et l'impact des mesures socio fis-

cales. **Dans le bas de la distribution des niveaux de vie, plus les couples ont d'enfants, moins les modifications de la législation ont soutenu le niveau de vie. En haut de la distribution, plus le nombre d'enfants est élevé, plus l'impact négatif des mesures est important. En réalité, ces résultats illustrent en grande partie la défamilialisation des mesures socio fiscales mises en œuvre, autrement dit le fait que celles-ci ne prennent quasiment pas en compte la composition familiale exceptées pour les familles monoparentales aux faibles ressources.**

Graphique 4 : Impact des mesures 2008-2018 par décile de niveau de vie et configuration familiale
[note : l'afficher en mode «web» pour le faire apparaître complètement.]



Ce qu'en retient l'UNAF

Le cumul de coupes parfois drastiques dans les aides aux parents et de mesures qui lorsqu'elles sont positives, ne tiennent pas ou peu compte du nombre d'enfant(s) a « défamilialisé » l'impact du système socio-fiscal français sur le niveau de vie. Avec des effets souvent incohérents, voire très injustes.

Globalement, **les couples avec enfant(s) ont été désavantagés par rapport aux couples sans enfant(s) (sauf pour les personnes faisant partie des 10 % les plus pauvres). Et plus le couple a d'enfants, plus il a « perdu » (ou moins il a « gagné ») en niveau de vie.**

Plus précisément, au sein des déciles les plus modestes, plus les couples avaient d'enfants, moins les réformes les ont soutenus. Au sein des déciles plus élevés, plus les couples avaient d'enfants, plus l'impact négatif des mesures a été important.

Pour les niveaux de vie élevés, ceci aboutit à des situations d'extrême inégalité de traitement : à niveau de vie égal, certains couples avec trois enfants et plus ont vu leur niveau de vie quatre fois plus dégradé que les couples sans enfant. Si l'on traduit ceci en revenu disponible, au sein des 10 % de la population les plus riches, alors que les couples sans enfant ont perdu de l'ordre de 1000 € par an, les couples avec trois enfants et plus en ont perdu plus de 10 000 !

Il existe une exception à cette « défamilialisation » : **les familles monoparentales qui, a niveau de vie égal, ont globalement bénéficié de traitement socio-fiscal plus favorable que les personnes seules, hormis pour les niveaux de vie élevés, où elles ont été davantage mises à contribution qu'elles.**

Il a été beaucoup pris aux parents les plus aisés, mais, en masse de transfert, assez peu redistribué aux parents les moins aisés. Les configurations familiales en moyenne les plus avantagées (familles monoparentales de trois enfants et plus) représentent une faible part de la population, alors que les configurations les plus désavantagées (couples avec deux enfants) ont un poids démographique conséquent.

Lecture : Les individus vivant en ménage composé d'une personne seule et appartenant au 10% les plus modestes ont vu leur niveau de vie s'accroître en moyenne de 660 euros par an sous l'effet des mesures socio fiscales mises en oeuvre entre 2008 et 2018. La largeur des barres est proportionnelle aux pourcentages de la population que chaque type de ménage représente au sein de chaque décile. Le détail de ces proportions est disponible en ligne sur les ressources complémentaires : www.unaf.fr/etudeofce
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006 et 2016 (actualisée 2008 et 2018), Enquête Patrimoine 2014-2015, Enquête Budget de famille 2011 ; DGFIP, ISF 2017, Pote 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2018, calculs des auteurs.

POUR LES COUPLES AVEC ENFANT(S), UN SURCROÎT D'ACTIVITÉ A COMPENSÉ LA NETTE DÉGRADATION DES TRANSFERTS SOCIAUX ET FISCAUX. C'EST L'INVERSE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES.

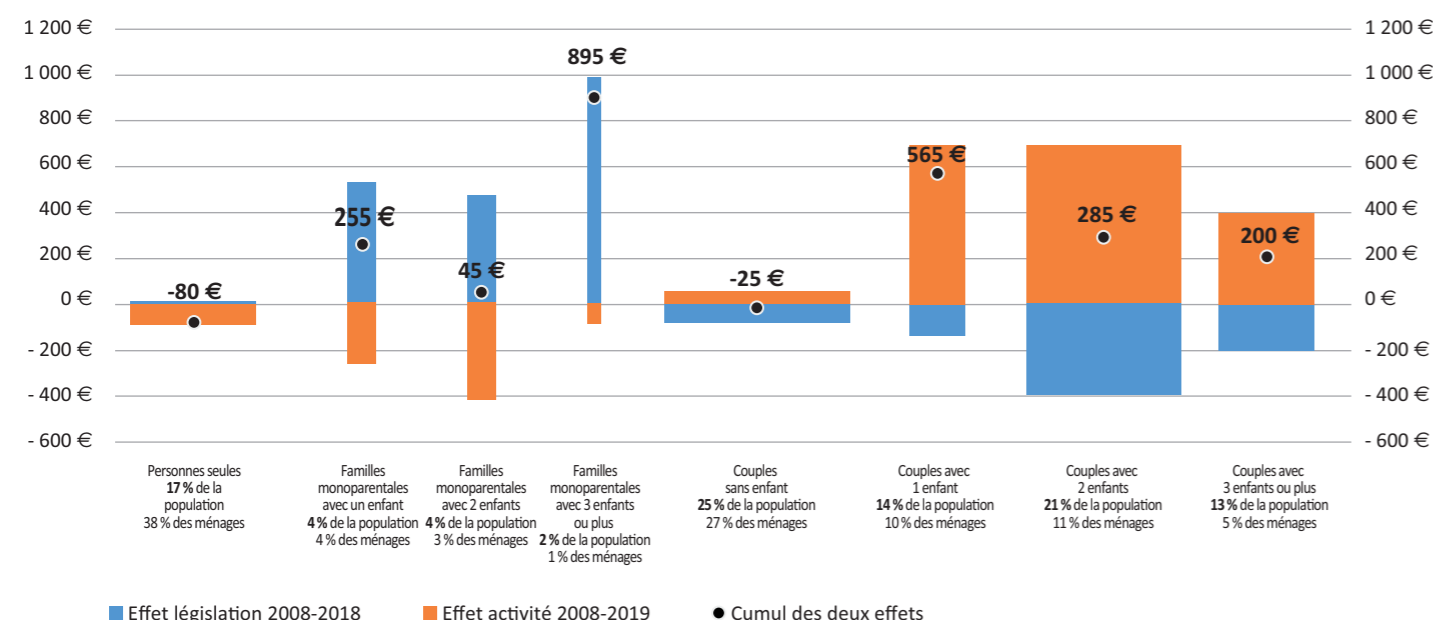
Entre 2008 et 2018, les mesures socio-fiscales nouvelles ont en partie compensé les évolutions du marché du travail.

Une fois mesurés les effets d'une part des évolutions de l'emploi à temps plein et d'autre part des évolutions de la législation socio fiscale, nous sommes en capacité de répondre en partie à la question de savoir si les réformes socio fiscales mises en œuvre entre 2008 et 2018 ont compensé ou au contraire accentué les effets des évolutions du marché du travail intervenu au cours de la période. Le cumul des effets « activité » et « législation » fait apparaître que les réformes socio fiscales intervenues entre 2008 et 2018 ont, en moyenne, plus que compensé les effets négatifs liés aux évolutions du

marché du travail pour les familles monoparentales, qui représentent un dixième de la population étudiée. Au total, celles-ci ont enregistré un gain de niveau de vie alors même que les évolutions du marché du travail telles que mesurées ont pesé sur leur revenu disponible.

Pour les couples avec enfant(s), qui représentent une part bien plus conséquente de la population étudiée (48 %), ce sont les évolutions très positives du marché du travail qui sont venues compenser les effets négatifs des réformes. Au final, seuls les personnes seules (17 % de la population) et les couples sans enfant (25 % de la population) enregistrent un impact « net des deux effets » légèrement négatif. Bien évidemment, ces effets « cumulés » sont a priori différenciés une fois encore selon le décile d'appartenance.

Graphique 5 : Effet cumulé des effets « activité » et « législation » pour la période 2008-2018



Lecture : Les ménages composés d'une personne seule ont vu leur niveau de vie amputé en moyenne de 80 euros sous l'effet cumulé des mesures socio fiscales mises en œuvre entre 2008 et 2018 et des évolutions du marché du travail. Les largeurs des barres sont proportionnelles au poids démographique des individus vivant dans la catégorie de ménages considérés.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006 et 2016 (actualisée 2008 et 2018), Enquête Patrimoine 2014-2015, Enquête Budget de famille 2011 ; DGFiP, ISF 2017, Pote 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2018, calculs des auteurs.

La méthodologie mobilisée ne permet pas de différencier l'effet activité entre les différentes configurations familiales au sein de chaque décile (comme cela a été fait au graphique 4 pour l'effet socio) que l'effet activité diffère grandement selon la composition du revenu disponible des ménages et la place de ces derniers dans l'échelle des niveaux de vie. Le graphique 5 présente des moyennes, mais une vision par déciles montrerait très vraisemblablement d'importantes différences de situation selon la position sur l'échelle des niveaux de vie et les configurations familiales, en particulier pour les catégories les plus modestes et les plus riches.

Définitions

Revenu disponible :

Au sens de l'ERFS et du modèle Ines, le revenu disponible comprend le revenu déclaré (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés qui sont imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL), auxquels sont soustraits les prélèvements fiscaux et sociaux (cotisations sociales, CSG, CRDS et impôt sur le revenu) et augmenté des prestations sociales autres que celles correspondant à des revenus de remplacement.

Niveau de vie :

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

DiNardo J., Fortin N., Lemieux T., "Labor Market Institutions and the Distribution of Wages, 1973-1992: A Semiparametric Approach", *Econometrica*, *Econometric Society*, vol. 64(5), pp. 1001-1044, septembre 1996.

Sampognaro R. et M. Plane, « Baisse de la fiscalité sur les entreprises mais hausse de celle sur les ménages », *Blog de l'OFCE*, octobre 2015

M. André, A.-L. Biotteau, M.-C. Cazenave, M. Fontaine, M. Sicsic et A. Sireyjol, « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population » - , *France, portrait social, collection Insee Référence*, édition 2016.

Ducoudré B., H. Pélérax, M. Plane, R. Sampognaro, « Le bilan préliminaire du quinquennat de F. Hollande », *Working Paper de l'OFCE*, n°2016, septembre 2016.

Madec, Pierre, et al. « III. 2008-2016 : les mesures socio-fiscales ont amputé le pouvoir d'achat, mais réduit les inégalités », *Insee éd., France Portrait Social 2018*.

Conclusion

Le tableau global permet de formuler quelques hypothèses ou interprétations :

- Tout se passe comme si les couples avec enfant(s) avaient, en moyenne, «compensé» les pertes socio-fiscales par un surcroît de revenus professionnels, au prix sans doute de plus grands besoins de conciliation vie familiale / professionnelle. Or dans le même temps, les mesures aidant à la conciliation entre responsabilités parentales et professionnelles ont stagné ou même régressé. Serait-ce une explication supplémentaire de la dégradation du sentiment de pouvoir concilier famille et emploi, révélée par d'autres enquêtes⁵ ?
- Parallèlement, tout se passe comme si le système socio fiscal avait organisé un «traitement social» des inégalités de l'accès à l'emploi subies par les parents, tout en pénalisant les couples actifs.
- De cet empilement de mesures «défamilialisées», couplé à l'évolution du marché du travail, résulte que :
 - la charge d'enfant est de moins en moins bien prise en compte par le système socio-fiscal,
 - ... sauf pour les parents les plus démunis (c'est-à-dire, le plus souvent, sans emploi) ou qui ne sont pas en couple. Mais cette aide se cantonne à un traitement par les prestations monétaires, sans qu'elle soit complétée par une politique facilitant l'accès à l'emploi.

L'analyse de l'OFCE révèle en outre qu'il est indispensable que toutes les études d'impact à venir, les documents budgétaires (Programmes de qualité et d'efficience) et toutes les démarches d'évaluations de politiques publiques, mesurent l'impact différencié des politiques selon les niveaux de vie et les types et tailles de familles. **Les décideurs publics doivent avoir les informations leur permettant de prendre des mesures respectant mieux un principe d'égalité d'impact selon le niveau de vie, c'est-à-dire en tenant compte de la charge d'enfant : à niveau de vie égal, impact égal. Les politiques menées se sont fortement éloignées de ce principe en pénalisant fortement le fait même d'avoir des enfants pour certaines catégories.**

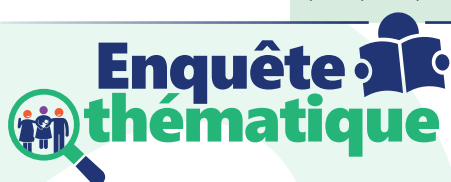


Une annexe méthodologique ainsi que quelques données supplémentaires sur la structure de la population étudiée sont disponibles au lien suivant :

www.unaf.fr/etudeofce



⁵ Entre 2007 et 2016, la proportion de personnes jugeant au moins «plusieurs fois par mois» difficile de remplir leurs responsabilités familiales parce qu'elles passaient trop de temps à leur travail a plus que doublé, passant de 16% à 37%.



Note de synthèse N° 2
Juillet 2020

Présidente de l'UNAF : Marie-Andrée Blanc | Directrice générale de l'Unaf : Guillemette Leneveu |
Directeur de la recherche, des études et de l'action politique : Jean-Philippe Vallat | Responsable de l'étude :
Servane Martin (Unaf) et Sandra Onysko (Ufnafaam) | Administrateur en charge du dossier : Patrick Chrétien |
Mise en page et Impression : Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie - 78 310 Coignières
| Dépôt légal : Janvier 2020 | Tirage : 1 000 ex.

Retrouvez-nous sur :

www.unaf.fr



28 Place Saint-Georges
75009 Paris

